



8815 - Que va faire l'imam de la mosquée après le déménagement des habitants du quartier ?

question

Question : Voici l'imam d'une mosquée dont les utilisateurs ont déménagé de sorte que seule une personne prie avec lui parfois. Il lui arrive même de prier tout seul. Doit-il continuer à prier tout seul dans la mosquée ou chercher une autre mosquée où prie un groupe de gens ? Mérite-t-il encore de percevoir un salaire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih at-Outhaymine (Puisse Allah le préserver) Voici sa réponse :

Je pense qu'il doit rester sur place mais il faut qu'un autre soit avec lui. Si personne ne le rejoint, il doit aller chercher une mosquée animée par un groupe. Quant au salaire, il faut qu'il informe les responsables (de la situation) et obtienne leur autorisation. Allah le sait mieux.